

# La démocratie participative, un modèle d'engagement



### Rencontres régionales

FEP Arc Méditerranéen Lundi 16 novembre 2020

FEP Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne Samedi 21 novembre 2020



Les adhérents de la Fédération de l'Entraide Protestante se sont retrouvés lors de rencontres organisées en régions Arc Méditerranéen et Rhône-Alpes-Auvergne-Bourgogne pour échanger sur le thème : « Démocratie participative, un modèle d'engagement ».

Voici une synthèse de ces deux rencontres qui ont rassemblé plus de 60 participants.

# Au sommaire :

La democratie participative a la Federation de
l'Entraide Protestante
Patrick Pailleuxp. 3
La participation, les enjeux et les propositions Francis Silvente
Les conflits moraux dans la mise en place de la démocratie participative
Stéphane Lavignotte p. 9

Fédération de l'Entraide Protestante 86 cours Gambetta 69007 Lyon

Site: www.fep.asso.fr

L'objet de ces rencontres est de proposer un temps de réflexion pour avancer ensemble, s'enrichir mutuellement de notre diversité, associer plus largement et plus directement, afin de permettre à chacun, quel que soit son itinéraire et son statut, d'être un acteur reconnu de l'association.

Avec la participation de Patrick Pailleux, chargé de mission à la Fédération de l'Entraide Protestante, Francis Silvente, directeur du Groupement des possibles, et Stéphane Lavignotte, pasteur à la Mission populaire Evangélique de France.

Patrick Pailleux vient rendre compte d'une démarche engagée par la FEP concernant toute association en contact avec des personnes accompagnées. Il présente la synthèse du travail mené ces derniers temps afin de voir comment les établissements et services, au sein des adhérents de la FEP, pratiquent la démocratie participative. Cette synthèse intéressera aussi les associations d'entraide pour qui la démocratie participative les concernera directement.

A partir de son expérience, Francis Silvente, vice-président de la FAS¹ Auvergne-Rhône-Alpes, intervient en tant que directeur général du Groupement des possibles, rassemblant 4 associations de soutien aux personnes en difficultés sociales et personnelles: Cycle & Go (chantier d'insertion), Cultures du Cœur Isère (médiation culturelle), l'Oiseau Bleu et le Relais Ozanam (hébergement d'urgence et logement adapté, dispositifs d'accompagnement dans le logement pour les personnes en difficulté). Il présente des expériences sur les démarches inclusives, démarches complexes d'acculturation des secteurs social et médico-social.

Stéphane Lavignotte propose de faire le lien entre la démocratie participative et le protestantisme (ou les valeurs protestantes). Au quotidien, il jongle entre la pratique et la théorie. Il agit d'une part sur le terrain en tant que pasteur à la Mission populaire évangélique (MPEF) de la Maison Verte à Montreuil. Pour la MPEF, il a animé pendant cinq ans un syndicat d'habitants à Gennevilliers (92), en travaillant sur des méthodes d'organisation, de pouvoir d'agir, ainsi que la construction d'un collectif dans un quartier, afin de faire remonter les demandes des habitants dans une démarche de démocratie d'interpellation qui complète les démocraties participative et représentative. Il nous fait partager la théologie embarquée c'est-à-dire partant de la réalité des personnes, nourrie d'un travail de réflexion intellectuel sur les travaux du théologien André Dumas sur lesquels il a publié un livre issu de sa thèse et de la pensée de Paul Ricoeur.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Fédération des Acteurs de la Solidarité qui lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion.

### La démocratie participative à la Fédération de l'Entraide Protestante

#### Patrick Pailleux, chargé de mission à la FEP

Dans le cadre d'une convention avec la DGCS<sup>2</sup>, la FEP a convenu de travailler plusieurs axes dont l'un traite de la démocratie participative. L'angle choisi a été le suivant : comment est vécue la démocratie participative, c'est-à-dire comment la parole des usagers est-elle recueillie? Comment est-elle prise en compte? Comment les usagers des services sont-ils associés aux décisions prises dans l'établissement? Jusqu'où peut aller cette volonté de faire participer les usagers : présence dans les instances de gouvernance, dans les conseils d'administration?

Les associations d'entraide sont également concernées par la démocratie participative. Dès lors que des publics en situation de précarité sont accompagnés, le rapport à l'autre est questionné, en particulier envers la personne qui vient solliciter une aide.

La démocratie participative est dans l'air du temps et nous avons bien conscience que d'autres réseaux se sont emparés de cette question depuis bien longtemps. Pour travailler cette question, la FEP a entrepris plusieurs actions, notamment une mission exploratoire, une enquête flash et l'élaboration d'un livret.

#### Une mission exploratoire

La mission exploratoire s'est déroulée dans la quasi-totalité des régions FEP, et auprès d'une douzaine d'établissements très divers : MECS<sup>3</sup>, FAM<sup>4</sup>, ESAT<sup>5</sup>, EHPAD<sup>6</sup>, FJT<sup>7</sup>, Epicerie sociale, etc.

Plusieurs points sont apparus lors de la synthèse de ces visites et entretiens :

- La démarche de démocratie participative au sein d'un établissement est un rempart contre la maltraitance.
- Pour que cette démarche puisse se mettre en place et pour qu'il y ait une prise en compte effective de la parole exprimée par les usagers et de leur opinion, l'établissement devrait élaborer un processus clairement identifié et réglementé.
- Là où le conseil de vie la sociale (CVS) est un élément fondamental l'organisation de la vie et de l'établissement, et non une activité secondaire, et là où les usagers sont considérés comme des partenaires plutôt que comme des personnes accueillies. démocratie alors la participative a toutes les chances d'être productive. Un directeur disait l'importance d'être avec les usagers d'égal à égal. Une résidente nous disait « l'importance de la participation et de l'expression pour résister au sentiment de dépossession ressenti lors de l'entrée en établissement, sentiment qui peut être vécu comme une atteinte à la liberté et à la dignité ». Cette parole venant d'une personne hébergée dans un établissement peut tout-à-fait être replacée dans le contexte d'une entraide.
- Un autre point important a été soulevé : les travailleurs sociaux, pour la plupart, ne sont pas formés à l'animation collective et à la facilitation de l'expression des usagers. Il serait nécessaire de former les professionnels et les bénévoles aux méthodes d'animation participatives issues de l'éducation populaire.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Direction générale de la cohésion sociale

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Maison d'enfants à caractère social

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Foyer d'accueil médicalisé

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Etablissement et service d'aide par le travail

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Foyer de jeunes travailleurs

#### Une enquête Flash

Cette enquête, menée auprès de 90 établissements, révèle que 73% des établissements ont un CVS et que 53% d'entre eux sont présidés par un résident ou une personne accueillie. 57% des personnes ont été associées aux dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire.

Les difficultés exprimées par ces établissements sont : le vieillissement des personnes, des freins chez les salariés (réticence à restituer du pouvoir aux personnes), les pathologies, la crainte de s'exprimer, le manque de maîtrise de la langue, des durées de séjour trop courtes, le manque de formation du personnel.

#### Elaboration d'un livret

La troisième action est l'élaboration d'un livret sur la démocratie participative réalisé par des personnes accueillies et accompagnées.

L'idée est de faire intervenir une photographe qui connaît bien le monde des établissements pour coconstruire avec des résidents un livret sur la démocratie participative, en partant de leurs propositions, de leurs idées, de leurs paroles.

Nous recherchons des établissements intéressés par cette démarche et partants pour accueillir cette intervenante afin de mener à bien ce projet en collaboration avec le personnel et les résidents. Un appel est lancé auprès d'établissements sociaux, médico-sociaux... Pour les adhérents intéressés, un cahier de travail a été élaboré expliquant la démarche envisagée de façon très concrète.

#### Des questions soulevées

Les visites effectuées ont mis en évidence des questions fondamentales soulevées par la démarche de démocratie participative :

#### Le pouvoir d'agir

La démocratie participative suppose que l'on redonne aux personnes accueillies ou accompagnées le pouvoir sur leur propre vie.

#### Le chez soi

Peut-on décider de sa propre vie dans un lieu qui n'est pas son chez soi ? D'où la réflexion à mener : quand je suis dans un établissement, si je suis chez moi, je peux alors décider de ce qui me semble bien pour moi, si je ne suis pas chez moi mais hébergé, accueilli, alors quelle est ma légitimité ?

#### L'usager en tant que partenaire

Comment la personne est-elle considérée ? Accueillie, hébergée ou aidée ? Comment concilier le besoin de la personne d'exercer sa liberté et celui de l'établissement d'établir des règles parfois prévues par la réglementation ?

La formation des intervenants: les personnels sont formés au soin, à la relation d'aide, à l'accompagnement social. « Je suis là pour vous aider, vous accompagner ». Ils sont rarement formés aux techniques permettant aux personnes de s'exprimer, de prendre la parole et de se prendre en charge. Il faut pouvoir passer de « je sais ce qui est bien pour toi et je vais t'aider à y parvenir » à « c'est moi qui sais ce qui est bien pour ma propre vie et j'ai besoin que tu m'aides à y parvenir ».

Cela soulève la question de fond suivante : les personnels sont-ils convaincus et ont-ils envie de perdre leur pouvoir pour le redonner aux personnes qu'ils accompagnent ?

Pour terminer, voici quelques points observés dans certains établissements qui peuvent expliquer la réussite de cette démarche de démocratie participative :

 Une forte implication de la direction de l'établissement liée aux valeurs de l'association;

- La présence au sein du conseil de vie sociale de personnes totalement extérieures à l'établissement, ayant plus de temps que les professionnels et permettant une meilleure objectivité des échanges;
- Une démarche d'aller vers les usagers via les personnes extérieures de l'instance afin de recueillir leur parole notamment celle de personnes qui n'auraient sans doute jamais répondu à un questionnaire;
- Une sensibilisation de l'ensemble du personnel intervenant dans l'établissement;
- Une adaptation du CVS au public et au contexte, (par exemple ouverture du CVS à tous les résidents précédant le repas);
- Des responsabilités confiées à des usagers;
- Une considération des usagers comme des experts de leur situation.

Ces observations pourront nourrir notre réflexion de ce jour sur le sujet. □

\_\_\_\_\_

# La participation, les enjeux et les propositions

Francis Silvente, directeur général du Groupement des possibles et viceprésident de la FAS Auvergne-Rhône-Alpes

Dans les associations de lutte contre la précarité, très peu de personnes en situation de précarité sont représentées dans les conseils d'administration mais plutôt des bénévoles mobilisés souvent pour des raisons humanistes et en lien avec des engagements caritatifs.

Le travail sur la démocratie participative est complexe. Il s'agit d'un changement de fond qui bouscule les institutions et les différentes parties prenantes : bénévoles, administrateurs, salariés, personnes concernées.

#### Les enjeux

#### Efficience des politiques publiques

En France, le taux de pauvreté augmente 14,7 % fortement: de la population française était considérée comme pauvre à la fin 2018, un niveau au plus haut depuis la fin des années 1970. Suite à la crise sanitaire, la précarité s'est aggravée malgré un plan pauvreté et un plan de relance. Pour ce dernier, seul 1% est consacré à la lutte contre la pauvreté: 4 millions de personnes mal logées, 800 000 sans domicile personnel dont 143 000 sans domicile. Ainsi, une hausse des inégalités est constatée avec une perte de pouvoir d'achat des plus pauvres.

Avant la crise, 10% des français les plus pauvres ont vu leur pouvoir d'achat diminuer (baisse des APL, désindexation des prestations familiales, non bénéfice de la prime d'activité, ...). Par ailleurs, la répartition des revenus en France n'est pas remise en cause. L'introduction du Plan Pauvreté souligne que la France est un pays marqué par la reproduction de la pauvreté, avec une forte vulnérabilité des plus jeunes, ainsi qu'un fort déterminisme. Selon l'OCDE, il faudrait en France six générations (180 ans), pour au'un descendant de famille très modeste (les 10% les plus pauvres) atteigne le revenu moyen de la population, soit une génération de plus que la moyenne des États de l'OCDE.

Face à cette situation, les redéploiements de crédits visant à financer en grande partie ce plan pauvreté maintiennent les personnes dans la pauvreté : « les pauvres paient pour les pauvres ». Les crédits de l'hébergement augmentent fortement, mais ils sont surtout dévolus à l'urgence sociale. Malgré l'augmentation des budgets, les besoins ne sont pas comblés.

On peut penser qu'une politique publique et sociale sera d'autant plus efficiente si elle

associe les publics qui sont les plus concernés, et ce à double titre : 8

- En concevant les dispositifs avec leurs destinataires, les chances de s'adapter à leurs besoins sont multipliés. En intégrant des personnes en situation de précarité à la mise en œuvre et à l'évaluation de l'action sociale, cette dynamique d'ajustement se poursuit au plus près des attentes des publics accueillis. Cela nécessite de penser les différents niveaux de la participation.
- L'association des publics est une plusvalue en termes de plaidoyer : face à des décideurs publics, il est précieux de pouvoir défendre le développement d'une action de solidarité en argumentant qu'elle a été construite avec des citoyens qui en sont précisément la cible. La vertu de la légitimation est évidente et d'ailleurs souvent reprise en compte par les décideurs eux-mêmes.

# La place de la société civile et du secteur associatif

La société civile est le lieu où la société s'organise en dehors de l'autorité publique. Elle est fortement liée à la conception de l'intérêt général et souvent incarnée par les bénévoles des associations qui s'organisent pour se mobiliser autour d'un objet commun, comme la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

L'une des spécificités des associations est d'être des lieux d'exercice de la démocratie de proximité. Dans une association, lorsque la militance n'est pas abordée, le sens même du mouvement associatif se perd. Ce désengagement est renforcé par l'Etat et les collectivités locales qui ont oublié l'intérêt du milieu associatif. La grande force du secteur associatif est sa capacité à repérer les besoins et à inventer la manière d'y répondre.

Dans notre modèle démocratique, deux légitimités s'affrontent parfois : celle des urnes et celle de l'expertise associative. Ce modèle est interrogé avec complexification imposant une logique gestionnaire au risque de décourager le mouvement bénévole, d'autant plus que les prises de pouvoir évoluent : tout d'abord des corporations professionnelles sur les associations, puis une prise de pouvoir des gestionnaires sur le travail social encouragé par les collectivités ou l'Etat qui renvoient le secteur associatif à un rôle de prestataire. Il s'agit d'une dynamique qui éloigne progressivement les personnes des lieux de décisions.

Face ou peut-être en raison de ces interrogations sur le modèle démocratique porté par les associations, se développent d'autres svstèmes d'organisation regroupant des citoyens actifs. Ceux-ci s'orientent ainsi vers des organisations moins institutionnalisées : des collectifs se développent pour regrouper, parfois temporairement, des personnes autour d'un sujet qui les anime et sur lequel elles s'investissent. En caricaturant, une nouvelle répartition des fonctions tribuniciennes se dessinerait: aux collectifs et associations non ou peu professionnalisés militance associations et aux professionnalisées la gestion du secteur.

Renforcer les alliances et redistribuer le pouvoir entre professionnels, bénévoles et personnes concernées par les dispositifs qui leur sont dédiés constituent l'une des voies pour revenir au projet politique et associatif des organisations associatives.

# De la tension entre solidarité et stigmatisation

Actuellement, nous sommes dans une période où se diffuse le discours sur l'assistanat, où les plus précaires sont renvoyés à la responsabilité de leur

.....

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. article Angotti Matthieu, « De l'autre côté du miroir », Revue Esprit, Juillet-Août 2020.

situation, avec des réciprocités des droits centrés sur du bénévolat, des injonctions diverses, avec une séparation entre les bons et les mauvais pauvres (ceux qui ne travaillent pas). Dans ce contexte, favoriser la participation des personnes, en leur donnant des espaces de parole et de citoyenneté, est aussi une manière de lutter contre la stigmatisation.

Une certaine forme de désespérance citovenne, une « lassitude compassionnelle »9, une absence de perspective conduisent parfois les moins fortunés à tourner leurs colères vers les plus démunis, les « sans » : sans ressources, sans papier, sans emploi... (71% des Français pensent que la lutte contre l'assistanat est une priorité). Ces colères sont souvent alimentées par des politiques de stigmates et de soupçons. Ces postures, qui relèvent de l'idéologie, ont un impact concret sur le droit des personnes : la réciprocité des aides<sup>10</sup> et l'orientation des financements vers le contrôle au détriment de la prévention et de l'accès aux droits viennent renforcer un sentiment trop présent d'une crise dont la cause serait ceux qui la subissent le plus.

Ce dernier enjeu serait donc la participation comme moyen de retrouver de la solidarité. La participation est un moyen de mieux se connaître, de se côtoyer plus et ainsi de mieux s'accepter.

#### Les moyens mis en œuvre

#### Le droit comme préalable

Un des moyens est d'inverser les modalités d'intervention sociale. Il s'agit entre autres d'un changement de posture : commencer par le droit et ensuite adapter l'accompagnement s'il est nécessaire. Le droit devient ainsi un préalable et n'est plus

la résultante d'un accompagnement social. Il s'agit de redonner du pouvoir d'agir aux personnes, les rendre moins captives, renforcer leur place comme actrices de leur accompagnement, premier pas indispensable dans une démarche participative.

Toute l'action sociale repose la sur souplesse entre l'autonomie la protection, créant une tension, réduite par l'accès au droit. La participation permet de faire le lien et d'éviter le non-recours au droit des personnes. S'appuyer sur le droit implique que nous ayons nous-mêmes une action forte sur l'accès aux droits et ainsi lutter contre le non-recours. Lutter contre le non-recours, partir des compétences et non des manques c'est aussi lutter contre la stigmatisation des personnes en situation de précarité. Il s'agit d'un enjeu politique.

#### Agir sur toutes les strates

participation des personnes accompagnées à l'élaboration de la politique de lutte contre les exclusions est inscrite dans la loi de 1998<sup>11</sup>. La loi 2002<sup>12</sup> précise les instances, dont les conseils de vie sociale, à partir desquelles les personnes doivent être impliquées dans les décisions qui les concernent. Nous avons donc là plusieurs niveaux de participation : de l'établissement ou du service jusqu'aux instances de construction des politiques publiques. Les personnes occupent ainsi une position qui relève encore souvent du écart. grand Leur participation développe dans les établissements, à travers les conseils de vie sociale ou autres formes de régulation collective. Le plus auestions souvent. les abordées concernent surtout le fonctionnement quotidien du service qui les accueille et peu la dimension politique de l'association, alors

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Selon l'expression de Julien Damon

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Fraude sociale : 150 millions/an, non recours au RSA : 5,3 milliards ; Fraude fiscale 60 milliards (le non-recours au droit est plus important que la fraude)

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions <sup>12</sup> Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

que la notion de citoyenneté est présente dans de nombreux projets associatifs.

Cependant, cette dimension politique semble plus facilement mise en œuvre lorsqu'elle s'éloigne du lieu d'accueil ou d'accompagnement. Au niveau national, les personnes accompagnées sont de plus en plus représentées à travers, par exemple, le 8ème collège du CNLE<sup>13</sup> et le CCPA<sup>14</sup> mis en place en 2010 pour suivre les réformes liées à la refondation de notre secteur.

Mais comment éviter l'assignation des places, éviter que la participation ne se piège en transférant la dimension collective et de représentation vers une dimension individuelle limitant les actions collectives ?

Il s'agit de donner du sens à la participation: rester sur des places assignées qui instituent un processus de validation des politiques mises en place ou développer une dimension collective. Des plateformes de participation ont été mises en place pour de telles initiatives dans l'Isère et dans la Drôme.

#### Changer les représentations

#### S'intégrer en s'ouvrant

La lutte contre les représentations de la pauvreté passe par des actions de plaidoyer, par le travail de mise en lumière et d'action contre le non-recours et également par une ouverture citoyenne. Il ne s'agit pas ici de réciprocité obligée ou prétendument choisie par pression sociale, mais de développer les moyens et l'environnement à ceux qui le souhaitent pour investir la cité et provoquer des échanges qui viendront modifier les représentations (exemples de la Pension de Famille et de sa soupe hivernale, de la création de jardins partagés, ...).

#### Décloisonner les places

Dans le secteur associatif, le modèle dominant fonctionne avec des bénévoles d'association en responsabilité gouvernance dans les conseils d'administration, avec des salariés et des personnes accompagnées associées à travers des instances représentatives du personnel ou des conseils de vie sociale. La participation des personnes logées, c'est-àdire la volonté qu'elles soient, si elles le souhaitent, plus impliquées dans les décisions et les organisations qui les concernent, nécessite de réviser de fait le modèle de gouvernance. Leur absence est un signe de difficulté à participer au débat. Cette participation pourrait passer par leur intégration aux conseils d'administration des associations. L'enjeu est ainsi de travailler sur une gouvernance partagée avec des systèmes collaboratifs et moins pyramidaux, une meilleure horizontalité. « La porosité » des statuts peut donc concerner les personnes accompagnées qui deviennent des bénévoles et déploient leur expérience de vie au bénéfice de ceux qui vivent des difficultés proches de celles qu'elles ont elles-mêmes vécues.

Une autre forme de participation est de développer le travail pair. Il s'agit d'embaucher une personne sur une expérience de vie et non sur un diplôme<sup>15</sup>. Cette pratique a un impact sur les publics et leur accompagnement, sur les équipes, sur l'organisation de l'association et la place des usagers. Le travailleur pair comme traducteur, médiateur peut jouer le rôle d'éclaireur, défricheur de la participation.

Le travail pair n'est pas qu'une pratique d'intervention sociale. A travers son interrogation de postures professionnelles,

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Le Comité National des Politiques de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion donne son avis au gouvernement sur l'élaboration et le suivi des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> CCPA : Conseil Consultatif des Personnes Accueillies

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Pour plus d'information sur le travail pair : <u>https://www.travail-pair.org/</u>

il oblige à une évolution des rapports avec les personnes accompagnées. Ainsi, il oblige à penser leur place d'acteurs à la fois dans leur accompagnement et dans les dispositifs et politiques qui les concernent.

C'est donc une conduite de changement globale qui vient toucher tous les acteurs associatifs, les valeurs et les pratiques. Il s'agit d'un processus de transformation.

#### Former les intervenants sociaux

La formation des intervenants sociaux favorise une évolution de l'intervention sociale et de son mode d'appréhension des publics en difficulté: par la création de collectifs<sup>16</sup>, par des recherches inclusives, par la participation aux journées d'étude, ...

Ainsi, intervenir en amont, dès les formations initiales en travail social, ou favoriser des recherches inclusives permet de soutenir ces changements de posture et l'évolution des pratiques<sup>17</sup>.

#### Conclusion

Le mode participatif à envisager est d'associer les personnes concernées directement par les actions des associations à tous les niveaux : représentations au niveau national, régional, départemental mais aussi directement aux services qui les accompagnent, dans leur création, leur évaluation et leur suivi.

Cette dynamique pourrait se placer dans une perspective d'éducation populaire. L'objectif est de permettre à tous, surtout aux plus éloignés des responsabilités, d'exercer leur citoyenneté. Il convient dans cet esprit de renforcer la dimension politique, civique et citoyenne de l'action des associations pour réduire les inégalités, lutter contre l'exclusion et faire évoluer les politiques sociales mises en œuvre.

Une des pistes ne serait-elle pas la création d'une plus forte alliance citoyenne entre

bénévoles, professionnels et personnes accompagnées? Le but serait de faire ensemble, de changer les représentations, de mieux faire respecter le droit et les règlementations, de s'inscrire dans la cité pour lutter contre la stigmatisation.

En premier lieu, serait à revoir la place des personnes accompagnées dans la conduite des projets qui les concernent. Des bénéficiaires être bénévoles. peuvent salariés. formateurs. Des bénévoles peuvent être salariés dans des institutions parfois proches. Des salariés peuvent se mobiliser sur des actions militantes et bénévoles,... Ces fonctionnements hybrides sur lesquels construire une offre citovenne permettent de revenir au projet associatif, c'est-à-dire politique.□

-----

### Les conflits moraux dans la mise en place de la démocratie participative

Stéphane Lavignotte, pasteur à la Mission populaire évangélique de France

#### Une démarche participative

En début de séance, les participants sont invités à un temps participatif qui dans l'esprit d'une éthique embarquée permet de partir de leur réalité. Cette facon de faire a trois raisons pour Stéphane Lavignotte : par égoïsme (il préfère apprendre des choses des participants que répéter des choses qu'il sait déjà), par pragmatisme (les éthiques sont d'autant respectées, habitées et nourrissantes qu'elles sont construites par les personnes elles-mêmes), par notion de sacerdoce conviction (la universel: tout le monde est prêtre et théologien, capable de penser). Les participants ont échangé sur la participation des usagers à la démocratie dans leur association en racontant aux autres membres de leur petit groupe une situation

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Collectif SOIF: <u>http://www.collectif-soif.fr/</u>

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Exemple de la plateforme ViP (Vieillissement et précarité) - https://plateforme-vip.org/

où se sont trouvées en conflit des valeurs morales importantes pour eux.

Un tableau récapitulatif (cf. ci-dessous) de ces travaux présente les impératifs moraux qu'évoquent les personnes dans la mise en place de la démocratie participative et qui tissent entre eux des conflits moraux : respect de la loi, efficacité, changement de posture, intérêt, convictions fortes qui ne sont pas négociables, loyauté, valeurs, changement de culture, moyens limités/respect des limites des personnes.

## Respect de la loi/Prévalence du droit

- La loi
- La règle par rapport à l'employeur
  - Droit des étrangers
  - Règlement intérieur
- Démocratie participative dans le règlement intérieur
- Le droit des personnes dans les structures

#### **Moyens limites**

### Respect des limites des usagers et des personnels

- Pas assez de moyens, de temps, de limite
- On a besoin d'un partenaire, mais problème pour lui dire ce qui n'a va pas.
  Volatilité des participants
- Pas assez de formation, notamment aux méthodes de l'éducation populaire

#### **Valeurs**

- Liberté de pensée
- Soucis d'autrui,
- Amour du prochain
- Respect des personnes (fournir produits de qualité)
  - Pas de maltraitance
- Avoir le pouvoir sur sa vie : pouvoir d'agir

#### **Efficacité**

- On veut être efficace
- Pas perdre du temps
- Permet d'améliorer le fonctionnement
- Il ne peut pas y avoir de la maltraitance
- Permet de combattre le sentiment de dépossession

# Trancher entre gris et gris

et /ou

Imagination
de solution qui dépasse
les contradictions

#### **Loyauté**

- Les gens n'osent pas critiquer ceux qui les aident (des personnes de l'extérieur présentes, ça peut aider)
- On a besoin d'un partenaire, mais problème pour lui dire ce qui ne va pas.
  - Comment faire pour que les décisions/opinions ne restent pas lettre morte
  - Conflit entre extérieur et intérieur

# Changement de posture/conversion

- Passer de « chez ce qui est bien pour toi et je vais t'aider à y arriver... » à « Tu sais ce qui est bien pour toi et je vais t'aider... »
  - Ce sont les personnes qui sont expertes de leur situation
- Accepter que ça flotte, que ça rate...
   Aller vers
- Accepter les tensions, les conflits
  - Renverse le haut/bas

#### Changement de culture

- Du caritatifD'un pouvoir d'en haut...à un pouvoir du bas
- Du petit bout à la vision globale des personnes
- Partenariat de l'association et pas dans son coin

#### Convictions pas négociables

- C'est chez moi
- C'est mon corps
- C'est mon choix

#### Intérêt

 Faites ce que je dis, pas ce que je fais
 Les gens ont des intérêts divergents, du débat et du conflit

Les conflits moraux dans la mise en place de la démocratie participative 18

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Dans ce tableau, il est mentionné en vert ce qui a été exprimé lors de la première rencontre et en bleu lors de la deuxième.

De la réflexion participative, il ressort des contraintes fortes au sein des différentes structures, avec le risque de faire apparaître les valeurs uniquement comme des contraintes supplémentaires qu'on ne peut pas rétablir. Trop souvent, lorsqu'on travaille sur l'éthique, l'approche consiste à partir des grands principes et des valeurs. La réalité devrait alors se plier à ces valeurs : c'est ce qu'on appelle traditionnellement la morale.

Une autre approche est d'écouter ce que disent les personnes pour percevoir comment elles recherchent le bien dans la réalité. Il s'agit là d'une autre vision, avec André Dumas<sup>19</sup>, qui va chercher les conflits moraux qui émergent de la réalité concrète. Par exemple, concernant la contraception, André Dumas dit qu'il s'agit en même temps d'une chance et d'un risque et, pour la procréation médicalement assistée, d'une merveille et d'un vertige.

Le principe est de partir à chaque fois de ces conflits moraux, chaque élément se trouvant en dialectique.

- Des éléments de valeurs vont aller contre les éléments de droit/règlement/ Par exemple malgré la valeur du respect de la vie privée, une structure ne permet pas d'accueillir le conjoint dans la chambre.
- Les valeurs peuvent s'opposer à l'efficacité ou à la loyauté ou autre.
- Le conflit moral peut être présent au sein d'un même domaine. Par exemple, quand la question de la loi et du droit est abordée, il y a à la fois le droit des personnes (ex: le respect de la vie privée) et des éléments réglementaires (ex: le droit du travail).
- A propos de l'efficacité, cela dépend de la manière dont on obtient l'efficacité. La démocratie participative peut être considérée comme une perte de temps, cependant elle permet d'avoir un meilleur fonctionnement, d'éviter la

maltraitance, de combattre le sentiment de dépossession, d'obtenir de l'efficacité lorsque les moyens et objectifs sont atteints.

Dans le domaine des choix éthiques, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises solutions, mais souvent des choix entre du gris et du gris, pour lesquels on est souvent amené à trancher, c'est-à-dire à faire des compromis ou prendre une décision pas complètement satisfaisante. Il est ainsi important de considérer une vision morale qui prenne en compte un choix de décision difficile avec des moyens réduits, contraintes économiques, environnementales ...:

- La question des moyens et des limites qui apparaît d'abord comme une contrainte – peut être vue comme un élément moral :
  - Respect des limites des personnels : prendre en compte le fait que le personnel n'ait pas le temps de faire tout son travail, c'est prendre en compte le fait qu'ils ne peuvent en faire plus.
  - Respect des moyens des usagers: dans les mobilisations pour faire changer les situations, comment trouver des intérêts communs entre les personnes qui fréquentent les associations et les pouvoirs publics qui ne donnent pas les moyens d'agir.
- La question des intérêts : dans un même lieu il peut y avoir des intérêts divergents. La démocratie se traduit par des discussions sur des intérêts divergents et par les compromis trouvés collectivement dans ces intérêts divergents. Il s'agit de la démocratie vivante, c'est-à-dire une négociation permanente entre ces intérêts divergents.
- Ce qui n'est pas partageable : des valeurs sur lesquelles aucune concession n'est possible, saisir dans

-

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Lavignotte Stéphane, André Dumas, habiter la vie, Labor et Fides, 2020.

les discussions des éléments non partageables, non négociables, alors que des valeurs peuvent être très fortes chez certains : « c'est chez moi », « c'est mon corps », « c'est mon choix ».

Face à certaines situations, les décisions sont à prendre collectivement, tout en faisant une critique imaginative, c'est-à-dire faire preuve d'imagination en sortant du cadre (ex : pendant le 1° confinement, pourquoi ne pas exercer le culte à l'extérieur ?). Lorsque l'on se trouve dans une impasse, on peut faire appel à l'imagination, s'inspirer de choses qui se font ailleurs : des dispositifs, faire appel à des intervenants extérieurs qui viennent dans les structures, faire confiance à son imagination, essayer des choses même si ce n'est pas toujours une réussite. C'est faire de la place au changement de culture.

Lorsque l'on donne du « pouvoir d'agir » à d'autres personnes, il faut accepter de se délester de son pouvoir de professionnel ou de bénévole, accepter l'échec, le flottement, l'incertitude. Les personnes vont essayer, se mettre parfois dans des situations difficiles...

Quand on se sent coincé entre le gris et le gris, entre trop de contraintes, la démarche éthique peut faire appel à l'imaginatif. André Dumas va chercher l'imaginatif dans les textes bibliques, un effet de rapprochement et de distance entre nos réalités actuelles et ces très vieux textes qui peut aider à réfléchir:

- Quand on pense à Jésus faisant des miracles, on pense d'abord à l'aspect médical. Cette focale peut être déplacée sur le fait que Jésus commence toujours par demander ce que la personne veut. Autrement dit, la démarche est de partir de la personne et de sa parole, la remettre dans le 'JE' de l'échange par le fait de demander son avis et partir d'un postulat que la personne est capable, d'un postulat d'égalité. On part du

10/18, 2018.

principe que chacun est « capable de », il y a une encapacitation ; l'égalité étant considérée comme un postulat qui permet des choses plutôt qu'une finalité, l'aboutissement d'un parcours (cf. le philosophe Jacques Rancière<sup>20</sup>).

Dans les Evangiles, Jésus dit souvent « Ta foi t'a sauvé » : ce n'est pas Jésus qui l'a sauvé, mais la foi de la personne. Quand celle-ci est mise en situation de prendre du pouvoir, de prendre la parole, la personne met la main sur la puissance spirituelle qui est en elle, celle qui lui donne des énergies dont elle ne se sentait souvent pas capable. Cela arrive par un processus, un cheminement, un chemin (c'est-à-dire le moyen : pas seul, avec un collectif qui donne de la force, du capable) aussi important que le point d'arrivée (le résultat).

L'idée est de rompre avec une vision descendante de la démocratie participative, notamment dans les villes (par exemple : dans les quartiers populaires, les décisions viennent de la mairie qui demande un avis aux habitants sur des sujets qu'elle a décidés elle-même). C'est en effet la tendance actuelle dans nos institutions.

Tout l'enjeu est d'inverser le sens, c'est-àdire « aller vers » : aller vers les personnes et faire remonter les questions des personnes. Pour cela, il faut la force du collectif. C'est la dialectique entre faire confiance à chaque personne et que chaque personne soit présente dans un collectif.

Dans le protestantisme, si on regarde comment fonctionnent beaucoup de groupes bibliques, il y a une dialectique entre l'individu et le collectif : on recherche en permanence l'articulation entre la personne qui va construire elle-même son point de vue et elle le fait dans l'échange avec les autres.

.....

<sup>20</sup> Rancière Jacques, Le maître ignorant, Poche